



Monsieur le Président
de la Confédération
Ignacio **Cassis**
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Fédéraux
Palais Fédéral Ouest
3003 **Berne**

Sion, le 17 octobre 2022

Demande de l'abrogation immédiate de l'article 6A de la loi Covid.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Fédéraux,

Nous faisons suite à la diffusion de la vidéo de Monsieur le député européen Rob Roos qui n'a guère pu échapper à votre sagacité. Voici le lien ci-après de cette vidéo :

https://twitter.com/Rob_Roos/status/1579759795225198593?t=5blvrOuTw_dkxpseXqPxDg&s=09

Un sous-titre en français est disponible sur le lien suivant :

https://vk.com/lesdiffuseursdeverites?z=video623312115_456241611%2Fe47b4e0ed368c95d8d%2Fpl_post_-200215965_12404

Dans cette dernière, l'une des directrices des laboratoires Pfizer reconnaît que les études sur le pseudo vaccin Covid 19 **n'ont jamais prouvé une quelconque efficacité pour lutter contre la transmission du virus**. Or, c'est partant de ce postulat « d'efficacité et de sûreté de l'injection » — propos tenus par Alain Berset, ministre de la santé — que se base la législation visant à l'élaboration et l'application du certificat Covid (article 6A loi Covid). Il est donc clair que ce certificat — faut-il le rappeler hautement discriminatoire — **ne repose sur aucune base légale ou scientifique**.

Pour mémoire, des citoyens ont été privés de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires alors que rien ne justifiait légalement (et scientifiquement) l'application du certificat Covid. De surcroît, tous les citoyens qui se sont vaccinés ont été trompés. Vous leur avez laissé croire d'une part, à une protection contre la maladie par le vaccin et d'autre part, à un acte de solidarité par la vaccination. Tout cela n'est que mensonge.

Il convient encore d'insister sur le fait que le certificat Covid représente une obligation vaccinale déguisée (mais ne devrait-on pas plutôt parler de contrainte ?) alors même que le droit suisse prévoit la liberté vaccinale et que le vaccin Covid 19 est encore et toujours en phase d'expérimentation.



Face à l'ampleur de ces révélations, nous demandons **l'abrogation immédiate de l'article 6A de la loi Covid portant sur l'application du Certificat Covid**, celui-ci ne reposant sur aucune base légale. Nous attendons également les excuses du Conseil Fédéral à la population suisse de même que nous demandons la démission de Monsieur Alain Berset.

En vous remerciant d'avance de votre prompt réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Fédéraux, l'assurance de notre considération distinguée.

Mouvement Fédératif Romand

Michelle Cailler

Présidente

Frédérique Giacomoni

Membre du Comité